



PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DE RESEAUX (AIPR) Niveau Opérateur

Références réglementaires

Arrêté du 15 février 2012 Art. 20 et 21
Code de l'environnement : Art ; R554-1 et suivants
Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Art ; L4121-4, L4141-1 et 2, R4141-13 et 14 du Code du Travail

Pré-requis

Utilisation usuelle de la langue française

Durée

1 jour (7 heures)

Périodicité

5 ans

Nombre de participants

10 maximum

Moyens techniques requis

Pour la théorie :

Salle, tables et chaises,
Mur clair pour projection,
Tableau papier ou tableau effaçable

Pour la pratique :

Installation et zones de marquage-piquetage représentatives de tous type de réseaux

Sanction de l'action

Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées

PUBLIC VISE

Personne conducteur d'engin et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité des réseaux
Personnes même non conducteur ou suiveur, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant doit être capable d'identifier les risques lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement

CONTENU THEORIQUE ET PRATIQUE

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long termes liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé)
- Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle
- Comprendre et respecter son environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les repérages
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux
- Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé)
- En cas d'accident, connaître les recommandations applicables
- Appliquer la règle des quatre A arrêter, alerter, aménager, accueillir)
- Identifier les réseaux selon les plans et selon le marquage-piquetage
- Analyser les matériels en lien avec les réseaux

INFORMATIONS LEGALES ET CONDITIONS NECESSAIRES A LA FORMATION

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le responsable de l'organisme de formation en fonction des aptitudes des bénéficiaires

Moyens et méthodes pédagogiques

- Support d'animation pédagogique standardisé, utilisé en vidéo-projection
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme)

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne via le smartphone de l'apprenant)
- Evaluation formative théorique par questionnaire oral
- Evaluation formative pratique, au moyen de mise en situation d'application des enseignements
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant
- QCM en ligne encadré par l'état

Sécurité

- Les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements remis par l'employeur (vêtements haute visibilité, chaussures de sécurité)

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée fait l'objet d'un programme de formation sur mesure
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés

